

École élémentaire d'application Pershing

Compte-rendu du Conseil d'École du vendredi 17 octobre 2014

Le premier Conseil d'École de l'année 2014/2015 s'est tenu le vendredi 17 octobre 2013, sous la présidence de Monsieur Brolles, directeur.

Étaient présents :

- Madame Chagnaud-Forain, maire-adjoint chargée de l'Enseignement,
- Monsieur Chabanne (réfèrent périscolaire du site élémentaire « Pershing/Richard Mique),
- Mesdames et Monsieur les enseignants,
- Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves.

Était excusée : Mme Noël, inspectrice de l'Éducation nationale

1) Rentrée 2014 : effectifs et organisation pédagogique

L'école comptait 198 élèves le jour de la rentrée scolaire. Deux élèves ont quitté l'école depuis, et un élève est inscrit à compter du 3 novembre, ce qui ramène le total des effectifs à 197 élèves.

L'organisation pédagogique retenue :

Cycle 2

CP : 24 élèves (Mme Tolle)

CP/CE1 : 18 élèves (Mmes Rasplus et Torro)

CE1 : 22 élèves (Mme Oger)

Cycle 3

CE2 : 24 élèves (Mme Engrand)

CE2 : 24 élèves (Mmes Arroyave et Nicolon)

CM1 : 30 élèves (Mme Cossin)

CM1/CM2 : 27 élèves (Mme Méry, M. Brolles)

CM2 : 28 élèves (Mme Le Normand, M. Bastong)

2) Bilan des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École

Le taux de participation a été de 75,16% soit un taux en nette progression, grâce aux relances effectuées. Les résultats complets ont été mis en ligne sur le site de l'école.

Résultats : 4 titulaires pour l'Amicale Richard Mique, 3 titulaires pour la PEEP, 1 titulaire pour la FCPE

3) Activités périscolaires / impact de la réforme sur les rythmes scolaires

Mise en place des activités périscolaires :

Le réfèrent des activités périscolaires est M. Arnaud Chabanne (Mairie de Versailles).

- Accueil du matin : de 7h30 à 8h30 : 20 enfants (une dizaine de chaque école) sont présents.
- Durant la pause méridienne (cantine), environ 160 enfants de l'école Pershing et 110 de l'école R. Mique déjeunent à la cantine. Les enfants mangent par classe de même niveau, les deux écoles confondues.
- Environ 90 enfants sont inscrits à l'étude surveillée de Pershing.
- Les activités du mercredi après-midi accueillent 48 enfants (22 Pershing, 22 Richard Mique et 4 d'écoles privées).

Une équipe de 5 animateurs est présente le mercredi et le soir.

La cantine mobilise 11 animateurs pour les 2 écoles. Lors de la pause méridienne, plusieurs activités sont proposées : tir à l'arc, informatique, calligraphie, art visuel, sport. Une trentaine d'enfants par semaine ont accès à ces activités. Une rotation est mise en place, pour permettre à l'ensemble des enfants, d'ici la fin de l'année, de suivre une activité.

Chaque activité dure 35 minutes. Les CP/CE1 passent en premier, suivis des CE2/CM1/CM2. Les enfants s'inscrivent auprès de leur animateur réfèrent. Une page « périscolaire » sera mise en ligne sur le site internet de l'école, afin de mieux connaître les activités proposées.

Impact de la réforme des rythmes scolaires sur les enfants :

Les enseignants trouvent que les enfants sont attentifs le matin, mais fatigués l'après-midi. La pause méridienne de 2h15 semble trop longue et ne permet pas aux élèves de se reposer.

Pour l'instant l'arrêt des cours à 16h ne semble pas apporter un réel bénéfice aux apprentissages.

Les parents demandent quelles sont les possibilités de faire évoluer les horaires pour l'année prochaine, avec pour exemple un raccourcissement de la pause méridienne.

Pour Mme Chagnaud-Forain, il n'y pas de possibilité de revoir les horaires actuels. La seule piste est d'attendre que les congés d'été soient raccourcis, comme c'est le cas dans d'autres pays européens. La pause méridienne ne sera pas raccourcie, et les horaires resteront inchangés.

Mme Chagnaud-Forain précise en outre que la mise en place de la réforme représente une augmentation importante de la masse salariale pour la commune.

4) Questions à la mairie :

Grève du personnel municipal : Avant les vacances de la Toussaint, un avis de grève illimitée a été déposé et suivi par les agents de la cantine. Les délégués de parents estiment qu'un mot de la mairie aurait pu être mis dans le cahier de liaison. Mme Chagnaud-Forain reconnaît que la communication a été défailante, la municipalité s'en excuse. Les négociations avec le personnel sont en cours, Le risque d'une nouvelle grève début novembre persiste. Il n'y a pas moyen pour la Mairie de suppléer à ce personnel en grève. La Mairie espère trouver une solution rapide à cette situation.

Problèmes liés au non remplacement du gardien de l'école : Il n'y a plus de gardien sur le site de l'école. La responsable des agents de service ouvre l'école à 7h. La fermeture se fait par le référent des activités périscolaires. M. Brolles souhaite qu'il y ait un gardien dans l'école qui puisse gérer la sécurité des accès, notamment lorsque les locaux sont utilisés par les associations du quartier.

Equipement de stores pour les salles du 3e étage : Le Conseil d'École demande à ce que les rideaux très usagés du 3e étage soient remplacés par des stores à l'instar des deux premiers étages. Mme Chagnaud-Forain contactera les services municipaux concernés.

Plateau sportif et sécurité de la cour d'école : Des bancs et tables ont été installés sur le plateau sportif du gymnase. M. Brolles fait remarquer que depuis l'installation des nouvelles grilles, les intrusions sont beaucoup moins nombreuses. L'aménagement réalisé semble donc efficace.

Voirie : Les parents d'élèves font remarquer la présence, au milieu du trottoir de la rue Pierre Lescot (en face de la pharmacie), depuis plus d'un an, d'une balise de chantier électrique. Ceci représente une gêne et un danger potentiel pour les familles. Mme Chagnaud-Forain va en aviser le service de voirie.

5) Bilan financier de la coopérative (2013/2014) et présentation de l'OCCE

- Monsieur Brolles a présenté le bilan financier de la coopérative qui avait été préalablement validé par les représentants de parents d'élèves. Après le financement des activités pédagogiques et du voyage en classe de nature des CM2, le bilan fait ressortir un déficit de 904,42 €, Compte tenu des bilans des années antérieures, le budget disponible en début d'année est de 6832 €.

- Suite à la position de certaines familles vis-à-vis de l'OCCE, M. Brolles précise que la coopérative de l'école est toujours affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) qui est une association reconnue d'utilité publique regroupant 55 000 coopératives scolaires. L'OCCE a été créée en 1928 et permet de mener des actions de coopération, telles que des aides financières, des prêts de matériel et de jeux,... Aussi, l'école paye une petite cotisation à l'OCCE pour bénéficier également de son assise juridique, du contrôle des comptes. Il est à noter qu'aucune autre structure de ce type n'offre les mêmes avantages pour l'école. D'ailleurs, en 2008, les textes officiels du Ministère le rappellent clairement et définissent l'OCCE comme la structure la mieux adaptée.

6) Adoption du règlement intérieur.

Une nouvelle rédaction de l'article 1 du règlement intérieur de l'école est proposée par le directeur, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet article est validé par l'ensemble des participants présents. Ce règlement intérieur sera collé dans les cahiers rouges et sera également consultable sur le site internet de l'école.

D'autre part, il est demandé par les délégués de parents d'élèves, de limiter à 10 minutes, dans la mesure du possible, la sortie à la fin des cours, pour permettre aux enfants de se rendre à des activités périscolaires (en dehors de celles proposées par la Mairie). L'équipe pédagogique s'engage à faire son possible.

7) Présentation de l'avenant au Projet d'École et de l'organisation de l'APC

Le Projet d'École est reconduit pour cette année scolaire. Il est consultable sur le site de l'école.

Les objectifs principaux et les actions mises en œuvre sont :

- Développer les compétences de maîtrise de la langue > Club-lecture / Journal scolaire
- Améliorer la maîtrise des compétences sociales et civiques et développer l'autonomie, l'initiative et la créativité > Conseil des enfants / Défi artistique
- Développer les capacités « apprendre à apprendre » > Apprendre à apprendre / Organisation des ressources au service d'un projet d'écriture / Référents communs

L'Aide Pédagogique Complémentaire (APC) aura lieu les mardis et jeudis, de mi-octobre à mi-juin, de 11h30 à 12h15 ; soit 24 séances de 45 minutes chacune, durant l'année scolaire. Elle est mise en place, avec l'accord des parents, auprès d'enfants ayant besoin d'un accompagnement ponctuel, ou pour la mise en œuvre d'une activité spécifique du projet d'école.

8) Communication à destination des parents de maternelle, sur l'entrée au CP.

Les parents délégués se demandent quel type d'information mettre en place à destination des familles des enfants de Grande Section (futurs CP). Pour répondre au mieux à cette problématique, un groupe de réflexion se réunira le 3 novembre et fera une proposition.

9) Organisation du repas parents-enseignants

Le traditionnel repas aura lieu le vendredi 28 novembre 2014 à partir de 20h. Les parents organisateurs prévoient cette année un changement de formule permettant de servir des repas chauds (food-truck).

La prochaine réunion du Conseil d'École est fixée au samedi 7 février 2015 à 10h.

Le président du Conseil d'École :
Christophe Brolles,
Directeur

Les secrétaires de séance :
Laurence Bréus,
Représentante des parents (Amicale R. Mique)

Pascale Cossin
Enseignante (CM1)